

ÉDITION 2024

# Guide des éco-gestes

À destination des particuliers



BORNE BIODÉCHETS



BAC JAUNE

COMPOSTEUR



BENNE DÉCHÈTERIE



BORNE VERRE



BORNE TEXTILE

BAC BLEU DÉCHETS MÉNAGERS



## ➤ AGIR EN ÉCOCITOYEN

Bienvenue dans le guide des éco-gestes de la Communauté de communes de la Basse-Zorn. Vous y trouverez toutes les informations utiles pour bien trier vos déchets et les gestes à adopter pour agir en écocitoyen.

## ➤ TRIER PLUS POUR VALORISER PLUS

Les déchets, de plus en plus nombreux, ont un coût qui ne cesse d'augmenter, tant du point de vue financier que du point de vue environnemental. Il est donc primordial de limiter le gaspillage, de réduire et de bien trier les déchets afin de préserver nos ressources naturelles.

## ➤ AGIR ENSEMBLE

Tous les gestes comptent, et c'est en agissant ensemble que nous contribuerons à la préservation de notre environnement et de notre cadre de vie.



## PRIVILÉGIEZ CE QUI EST RÉUTILISABLE

Remplacez l'essuie-tout par des torchons, les filtres à café en papier par un filtre lavable, un stylo jetable par un stylo rechargeable, achetez des piles rechargeables...

## COMPOSTEZ LES DÉCHETS DE CUISINE

Si vous avez un jardin, pratiquez le compostage individuel. Si vous n'avez pas de jardin, proposez un composteur partagé de quartier à vos voisins ou déposez vos biodéchets dans les bornes prévues à cet effet. Ce seul geste

permet de réduire les déchets ménagers de 30 % par an et par personne. La Communauté de communes peut vous vendre un composteur (20€ pour un modèle de 360 litres, 25€ pour celui d'1m<sup>3</sup>).

# Des gestes simples pour réduire vos déchets

## LIMITEZ LES EMBALLAGES ET PENSEZ AU VRAC

Évitez au maximum les emballages et suremballages. Privilégiez les recharges ou les produits faits maison, préférez l'eau du robinet à l'eau en bouteille...



## DONNEZ CE QUI PEUT L'ÊTRE

Vous avez des objets ou vêtements dont vous n'avez plus l'utilité, donnez plutôt que de jeter ! Brocantes, vides greniers et marchés aux puces sont organisés régulièrement dans tout le département, l'occasion de passer un moment convivial et utile.

## FAITES DURER LE PLAISIR

Réparez ou faites réparer vos appareils en panne pour prolonger leur durée de vie. Vous pouvez participer à des ateliers de réparation organisés par des associations comme les Repair Café.



## RÉDUISEZ VOTRE CONSOMMATION DE PAPIER

Diminuez l'impression des courriels ou des documents. Privilégiez les services en ligne : facturation de l'eau, de l'électricité, du téléphone, redevance incitative... Enfin, apposez un « stop pub » sur votre boîte aux lettres.



## ÉVITEZ LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Pensez à bien préparer votre liste de courses, veillez à bien conserver et stocker vos plats et denrées au réfrigérateur, lancez-vous dans la cuisine des restes...

# Dans le bac **BLEU**, je jette...

## les ordures ménagères

dans un sac fermé



**ARTICLES D'HYGIÈNE  
(MASQUES, COUCHES,  
PROTECTIONS  
HYGIÈNIQUES...)**



**MOUCHOIRS, ESSUIE-  
TOUT, LINGETTES**



**PETITS OBJETS (STYLOS,  
VAISSELLE CASSÉE,  
BROSSE À DENTS...)**

Ils seront **VALORISÉS**  
énergétiquement.

**2 234**  
tonnes de  
déchets incinérés\*



consommation  
énergétique de  
**1 030**  
foyers / 1 an



\*collectées sur une année  
en Basse-Zorn

**À chaque commune  
son jour de collecte :**

COMMUNES	 Ordures ménagères*	 Collecte sélective**
BIETLENHEIM	mardi SP	mardi
GEUDERTHEIM secteur 1	mercredi SP	jeudi
GEUDERTHEIM secteur 1	mercredi SI	jeudi
GRIES secteur 1	lundi SP	mardi
GRIES secteur 2	lundi SI	mardi
HOERDT	jeudi SP	vendredi
KURTZENHOUSE	mercredi SI	jeudi
WEITBRUCH secteur 1	jeudi SP	lundi
WEITBRUCH secteur 2	jeudi SI	lundi
WEYERSHEIM secteur 1	mardi SP	mercredi
WEYERSHEIM secteur 1	mardi SI	mercredi

\*tous les 15 jours,  
en semaine paire (SP)  
ou impaire (SI)

\*\*tous les 15 jours,  
en semaine impaire

Pour les jours fériés, se  
rapporter aux calendriers  
de collecte

# Comment trier ? Suivez le guide !

## Dans le bac **JAUNE**, je dépose...

en vrac - bien séparés - bien vidés - inutile de les laver

**tous les emballages et papiers !**

Tous les emballages et papiers se trient  
et sont à déposer dans le bac jaune.



**BOUTEILLES ET FLACONS  
EN PLASTIQUE**



**EMBALLAGES  
EN PLASTIQUE**



**PAPIERS, BRIQUES ET  
EMBALLAGES EN CARTON**



**EMBALLAGES  
EN MÉTAL**

Ils seront **RECYCLÉS**  
ou transformés  
en nouveaux matériaux.

10  tonnes  
d'alu\*



5 860  
trottinettes



\*collectées sur une année en Basse-Zorn

## > BIEN TRIER SES DÉCHETS

Vous êtes le premier maillon de la chaîne du tri. **La qualité du tri est essentielle pour assurer le bon fonctionnement du cycle du tri.** Un bac contenant trop d'erreurs de tri ne peut pas être valorisé correctement, et cela entraîne des surcoûts. **C'est pourquoi un ambassadeur du tri vérifie régulièrement la bonne qualité du tri des bacs jaunes.**



### UNE ÉTIQUETTE VERTE :

Bravo, vous êtes un bon trieur !



### UNE ÉTIQUETTE ORANGE :

Encore quelques erreurs, objets en plastique, déchets d'hygiène type mouchoirs, essuie tout, coton démaquillant...



### UNE ÉTIQUETTE ROUGE :

Votre bac est refusé, il faut le retrier. Il contient trop d'erreurs de tri : masques, restes alimentaires, textiles et chaussures, serviettes hygiéniques et couches...



**LES BACS DOIVENT ÊTRE SORTIS LA VEILLE DU RAMASSAGE, COUVERCLES FERMÉS** (sous peine de pénalité).

## Dans la borne **VERRE**, je dépose...

### les bouteilles et pots en verre



**BOUTEILLES EN VERRE**



**POTS, BOCAUX ET FLACONS EN VERRE**



**783**  
tonnes de verre\*



**1 739 826**



bouteilles de 75 cl

\*collectées sur une année en Basse-Zorn

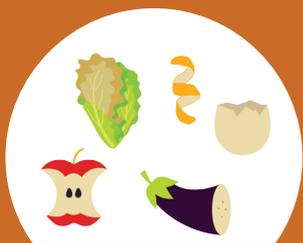
Ils seront **RECYCLÉS** pour fabriquer de nouveaux contenants en verre.

# Dans la borne **BIODÉCHETS** et le composteur, je dépose...

## les déchets alimentaires

restes de repas, épluchures...

dans la **BORNE BIODÉCHETS**, dans un sac papier kraft,  
et le **COMPOSTEUR** :



**ÉPLUCHURES, COQUILLES  
D'ŒUF, FRUITS ET  
LÉGUMES ABÎMÉS**



**SACHETS DE THÉ,  
MARC DE CAFÉ**

dans la **BORNE BIODÉCHETS**, dans un sac papier kraft,  
je peux aussi mettre...



**VIANDES, POISSONS  
ET COQUILLAGES**



**RESTES DE REPAS  
ET PRODUITS LAITIERS**

Ils seront  
**TRANSFORMÉS** en  
chaleur, électricité et  
engrais. Le compost  
devient un bon  
fertilisant pour le jardin.

403

tonnes de  
biodéchets\*



111

foyers alimentés  
en biogaz / 1 an

\*collectées sur une année en Basse-Zorn

# En DÉCHÈTERIE, je dépose...

## DÉCHETS ENCOMBRANTS



Ameublement



DEEE



Encombrants



Métaux



Déchets verts



Bois



Gravats



Polystyrène

## DÉCHETS MÉNAGERS



Textiles et chaussures



Cartons



Verre

## DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX



Huile de vidange



Huile de friture



Cartouches d'encre



Piles et accumulateurs



Ampoules et tubes



Radiographies



Jouets



Bricolage et jardin



Outils de bricolage thermiques



Sport et loisirs



Amiante et ciment



Pneumatiques



Plâtre



Déchets diffus spécifiques

La Communauté de communes met à votre disposition deux déchèteries, à Geudertheim et Gries, et un point d'apport volontaire pour les gravats et les déchets verts à Weyersheim.

↑  
uniquement  
à Gries

↑  
uniquement  
à Geudertheim

**Accès réservés aux détenteurs d'un badge** (à récupérer à la Maison des Services, siège de la Communauté de communes de la Basse-Zorn, située à Hoerdt).  
1 badge par foyer, 10€ seront facturés en cas de perte.

**Apports limités à 1m<sup>3</sup> par passage** (Les déchets doivent être déposés sans sacs).

**Limité à 24 passages par an inclus dans la redevance** (au-delà, les entrées supplémentaires sont facturées 15€ par passage).

## DÉCHETS VERTS ET GRAVATS WEYERSHEIM

Route de Gamsheim - STEP

### HORAIRES D'ÉTÉ (du 01.04 au 31.10)

Lundi, Mardi : 14 h - 18 h  
Mercredi, Samedi : 9 h - 17 h  
Jeudi : 14 h - 17 h  
Vendredi : 14 h - 19 h

### HORAIRES D'HIVER (du 01.11 au 31.03)

Lundi, Mardi : 13 h - 17 h  
Mercredi, Samedi : 10 h - 17 h  
Jeudi : 14 h - 17 h  
Vendredi : 13 h - 17 h

## DÉCHÈTERIE DE GRIES

Rue de Weitbruch

### HORAIRES D'ÉTÉ (du 01.04 au 31.10)

Lundi : 14 h - 18 h  
Mercredi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h  
Jeudi : 14 h - 17 h  
Samedi : 8 h - 12 h et 13 h - 18 h

### HORAIRES D'HIVER (du 01.11 au 31.03)

Lundi : 13 h - 17 h  
Mercredi : 10 h - 12 h et 14 h - 17 h  
Jeudi : 14 h - 17 h  
Samedi : 9 h - 12 h et 13 h - 17 h

## DÉCHÈTERIE DE GEUDERTHEIM

Route de Hœrdt

### HORAIRES D'ÉTÉ (du 01.04 au 31.10)

Mardi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h  
Vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 19 h  
Samedi : 8 h - 12 h et 13 h - 18 h

### HORAIRES D'HIVER (du 01.11 au 31.03)

Mardi, Vendredi : 10 h - 12 h et 13 h - 17 h  
Samedi : 9 h - 12 h et 13 h - 17 h

## Valorisez vos branchages pour nourrir le sol de votre jardin



Les déchèteries de Geudertheim et Gries proposent des zones de broyage de branchages.

Déposez vos branchages et repartez avec du broyat.

## UTILISER LES AUTRES SERVICES À DISPOSITION



### Les textiles

(linge, chaussures, maroquinerie) peuvent être déposés dans les bornes dédiées en sacs fermés : retrouvez leurs emplacements sur notre site internet.

**Piles, ampoules, néons et petits électroménagers** peuvent être rapportés en points de vente. Si vous achetez une télévision ou une armoire, le vendeur doit vous reprendre l'ancien.



**Les médicaments** (périmés ou non) sont à rapporter en pharmacie, sans leur emballage en carton.

# Bien comprendre la redevance incitative

La redevance incitative est votre abonnement aux services de collecte et de traitement des déchets :

## PART FIXE

### ABONNEMENT AU SERVICE



TRI



BORNES VERRE



BORNES BIODÉCHETS



GESTION GLOBALE DU SERVICE



ATELIERS DE PRÉVENTION

### FORFAIT DÉCHETS



ORDURES MÉNAGÈRES



GESTION DES DÉCHÈTERIES

## PART VARIABLE

chaque levée supplémentaire du bac bleu (au-delà des 12)  
chaque passage supplémentaire en déchèterie (au-delà des 24)

Elle est calculée en fonction de la nature et de la capacité de votre bac bleu (120 litres, 240 litres ou 660 litres). **Votre forfait comprend 12 levées du bac bleu, 24 passages en déchèterie ainsi que la collecte du bac jaune tous les 15 jours.**

Les levées du bac bleu et les passages en déchèterie supplémentaires sont facturés en plus (part variable).

**La facturation est semestrielle.** La facture du premier semestre est envoyée en septembre, elle est composée de la part fixe du premier semestre.

La facture du deuxième semestre est envoyée en mars, elle se compose de la part fixe du deuxième semestre et de la part variable éventuelle (levées du bac bleu et entrées en déchèterie supplémentaires au-delà du forfait).

Pour connaître le détail des tarifs rendez-vous sur le site de la Communauté de communes :



Vous pouvez suivre au quotidien le nombre de levées de votre bac bleu et le nombre de vos passages en déchèterie sur le Portail des usagers du site Internet de la Communauté de communes de la Basse-Zorn.

## ► J'EMMÉNAGE SUR LE TERRITOIRE

Vous venez d'emménager sur le territoire de la Communauté de communes de la Basse-Zorn, bienvenue ! Voici les démarches à suivre pour bénéficier du service de gestion des déchets :



**S'il y a déjà des poubelles sur votre lieu d'habitation,** rendez-vous à la Communauté de communes, en mairie ou en ligne pour remplir le formulaire d'ouverture de compte.



**S'il n'y a pas de poubelle,** rendez-vous en mairie pour récupérer vos bacs, et remplir votre formulaire d'ouverture de compte.



Votre badge d'accès en déchèterie est à récupérer à la Communauté de communes une fois votre compte ouvert.

## ► JE DÉMÉNAGE

Quand vous quittez votre logement, pensez à clôturer votre compte en complétant le formulaire et en joignant un justificatif de la nouvelle adresse.

Pensez à rapporter votre badge d'accès en déchèterie ou redonnez-le à votre propriétaire si vous êtes locataire.

La non-restitution du badge est facturée 10 €.

Les bacs sont à laisser sur place.



## ► MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU FOYER

Pensez à informer la Communauté de communes en cas de changement dans votre foyer : modification du nom du titulaire du compte suite à un décès ou à un divorce, modification de la composition du foyer, etc.

# Pour plus d'informations...



Consultez notre site  
**[www.cc-basse-zorn.fr](http://www.cc-basse-zorn.fr)**  
rubrique Préserver / «gestion des déchets»

## UN DOUTE, UNE QUESTION SUR LE TRI ?

Communauté de communes de la Basse-Zorn  
Service environnement  
03 90 64 25 50 - [info@cc-basse-zorn.fr](mailto:info@cc-basse-zorn.fr)

## VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS SUR LE COMPOSTAGE ?

[environnement@cc-basse-zorn.fr](mailto:environnement@cc-basse-zorn.fr)